

Nous, les soussignés,

Soutenons la création d'un traité mondial sur les plastiques véritablement ambitieux et juridiquement contraignant, qui vise à mettre fin à la pollution plastique sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques et à réduire la production de plastique. Nous savons que cela est essentiel si nous voulons limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius et protéger la biodiversité.

Nous pensons qu'un nouveau système, fonctionnant dans les limites de la planète, est possible et qu'un traité fort peut accélérer une transition juste vers ce système.

Les scientifiques ont déjà tiré la sonnette d'alarme : la pollution plastique a « dépassé les limites planétaires sûres » et menace la stabilité de notre planète. En outre, si nous continuons à faire comme si de rien n'était, on estime que d'ici à 2040, la quantité de plastique pénétrant dans les rivières et les océans aura triplé et que le plastique représentera 19 % du budget carbone total. Cette situation, combinée aux effets négatifs croissants sur la santé et les moyens de subsistance des populations du monde entier, nécessite des mesures audacieuses.

Nous pensons qu'un traité véritablement ambitieux est celui qui s'attaque aux causes profondes de la pollution plastique et qui encourage l'abandon de l'usage unique au profit de modèles de réutilisation qui ne reposent pas sur des matériaux d'origine fossile.

Nous soutenons l'engagement de la High Ambition Coalition de mettre fin à la pollution plastique d'ici 2040 et appelons tous les gouvernements à garantir un traité mondial sur les plastiques qui donne la priorité aux domaines suivants :

- ❖ ❖ **UN CAP SUR LA PRODUCTION DE PLASTIQUE**, par rapport à une base historique, et la fixation d'objectifs annuels de réduction ambitieux qui limitent le réchauffement climatique à 1,5 degré et protègent la biodiversité.
- ❖ ❖ **L'ÉLIMINATION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE** - en commençant par l'interdiction des articles les plus polluants tels que les sachets en plastique. En outre, les polymères et les produits chimiques hautement problématiques doivent être éliminés.
- ❖ ❖ **OBJECTIFS DES SYSTÈMES DE RÉUTILISATION** pour favoriser l'adoption à l'échelle de la société, soutenus par des normes de réutilisation et un financement harmonisés à l'échelle mondiale.
- ❖ ❖ **Une approche axée sur la JUSTICE** qui met l'accent sur les droits des communautés les plus touchées par la pollution plastique et soutient une transition juste.¹

¹ Défendre et centrer les droits des peuples autochtones et des communautés touchées, y compris, mais sans s'y limiter, les communautés de personnes handicapées, les communautés riveraines, le secteur informel des déchets, les communautés subissant des impacts négatifs importants sur les moyens de subsistance ou la santé humaine associés à la production ou à la pollution par le plastique.

Pour être efficaces, ces domaines doivent être assortis d'objectifs mondiaux contraignants et de calendriers qui respectent les limites planétaires, la santé humaine et limitent le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, et qui soient applicables à tous les secteurs. En outre, elle doit garantir la transparence des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés et imposer aux grandes entreprises et aux pays de rendre compte de la réduction des matières plastiques.

En soutenant un traité ambitieux, nous nous engageons à soutenir, à créer et à mettre en œuvre des solutions véritablement circulaires qui respectent la hiérarchie « zéro déchet », en donnant la priorité à la réduction et à la réutilisation (y compris la réparation, la remise à neuf et la refabrication), et à collaborer à la mise en œuvre du traité.